

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES du 3 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Françoise ANCELIN - Christine BERTHE - Jacky CALIPPE - Bernard LAVOINE - Daniel MASSON - Marcelle DEFONTAINE - Christine SANNIER - Sandrine TETU - Françoise CAZIER.

ABSENT EXCUSE : M. Christian VERMEESCH (pouvoir à M. David LECAT).

Date de la convocation à domicile : 25 avril 2018

Date d'affichage du compte rendu : 10 mai 2018

ORDRE DU JOUR :

I. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre BOUDINELLE est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal.

II. Adoption du compte rendu de la séance du 10 avril 2018 :

En l'absence de remarques, le compte rendu de la réunion du 10 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

III. Lotissement les Ajoncs, dénomination des rues, numérotations :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il s'agit maintenant d'attribuer un nom à la rue du lotissement « Les Ajoncs », les membres ayant décidé qu'il n'y a qu'une rue formant une boucle.

M. Dizambourg émet 3 propositions :

- rue Jacques Le Roy,
- rue Louis Vivier,
- rue Jules Vernes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant la nécessité de dénommer la voie publique due à la création du lotissement, décide d'adopter une autre dénomination :

- **rue des Ajoncs,**
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV. Proposition du cabinet chargé de réaliser le bornage des parcelles à vendre :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement « Les Ajoncs », des travaux de bornage sont nécessaires afin de définir les surfaces exactes des différents lots qui pourront être ainsi enregistrés auprès du cadastre.

Ensuite pourront être lancées les opérations de commercialisation des lots du lotissement « Les Ajoncs ».

Il s'agit désormais de désigner le cabinet qui réalisera le bornage de tous les lots qui pourront alors être mis en vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- choisir le cabinet LATITUDES, cabinet de géomètres experts qui a tous les éléments en sa possession, ayant déjà travaillé sur le projet avec l'OPSOM.
Il sera chargé de réaliser les travaux de bornage, d'établir le document de division cadastrale et pour chaque lot, un certificat descriptif (loi SRU), un plan de bornage, un plan de constructibilité, un certificat indiquant la surface constructible attribuée à chaque lot.
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

V. Etude et validation du prix de vente des parcelles :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux d'aménagement du lotissement « Les Ajoncs » commenceront début juillet.

Afin de pouvoir lancer les opérations de commercialisation des lots du lotissement « Les Ajoncs », il convient de déterminer le prix de vente.

Le montant de l'opération s'élève à 742 338 € TTC pour une superficie à commercialiser d'environ 9 883 m² (15 lots), diminué de 180 000 € TTC (vente lot n°16 à l'OPSOM), d'une prise en charge par la Communauté de Communes du Vimeu d'environ 40 400 € pour l'assainissement, soit 521 938 € TTC, ce qui correspond à un prix de revient de 52,81 € TTC.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente des lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre les lots au prix de 52 € TTC le m² à l'exception du lot n°16 destiné à recevoir des logements sociaux locatifs de l'OPSOM, dont le prix de vente pour cette parcelle d'une contenance d'environ 3 140 m² est fixé à 180 000 € TTC.

M. le Maire est autorisé à signer tous les compromis et actes de vente à venir des 16 lots ainsi que toutes les pièces nécessaires à la vente de ces lots.

VI. Désignation du notaire chargé de la vente des terrains du lotissement :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'après avoir fixé le prix de vente des parcelles, il convient dès à présent de choisir le notaire qui sera chargé d'établir les compromis et les actes de vente.

Après avoir répertorié 4 notaires selon critère de proximité géographique, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir Maître Katia GANDREY ALLIBE, notaire à Friville-Escarbotin, laquelle sera chargée d'établir les compromis et actes de vente, et autorise M. le Maire à transmettre tous les documents nécessaires et à signer les différents compromis et actes de vente à venir, ainsi que tout document administratif et comptable relatif à ces ventes.

VII. Proposition de financement du lotissement « Les Ajoncs » :

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget 2018 dans sa séance du 10 avril dernier, le conseil municipal a validé le recours à un emprunt pour financer les travaux du lotissement communal « Les Ajoncs ».

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions de divers organismes financiers, notamment l'offre de financement du Crédit Agricole, et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix :

- **De retenir l'offre de financement du Crédit Agricole dont les principales caractéristiques sont les suivantes :**
 - Montant du contrat de prêt : 700 000 €
 - Durée du contrat de prêt : 3 ans à compter de la signature du contrat
 - Objet du contrat de prêt : financement des travaux relatifs au lotissement « Les Ajoncs »
 - Taux d'intérêt variable : Euribor 3 mois + 0,90, soit un taux initial de 0,90 % le 3 mai
 - Périodicité trimestrielle des intérêts
 - Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours/360
 - Commission et frais de dossier : 0,15 % du montant accordé, soit 1 050 €.

- **D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs au prêt.**

VIII. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant les travaux à réaliser aux écoles :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal a décidé lors du vote du budget 2018, en section d'investissement, la réalisation de travaux aux écoles comme suit :

Toiture du préau →	5 498,55 €
Menuiseries →	17 300,30 €
TOTAL =	22 798,85 €

Le montant total des opérations s'élève à 22 798,85 € HT dont 6 839,65 € sont sollicités auprès du Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'appui aux territoires 2017-2020 en faveur des communes de moins de 1 000 habitants.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est nécessaire, fixant le plan de financement ci-dessous présenté, la nature et l'étendue du projet.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

1. **adopte le projet présenté,**
2. **arrête le plan de financement** du projet comme suit :
 - montant total de l'opération HT : 22 798,85 €
 - Département : 6 839,65 € (taux : 30 %)
 - autofinancement HT : 15 959,20 €, soit 70 % du montant total de l'opération.
3. **autorise** Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'appui aux territoires 2017-2020 en faveur des communes de moins de 1 000 habitants.

IX. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :

- Acquisition de 6 jardinières à positionner autour du monument aux morts : 186 € TTC.

X. Divers :

Les membres du Conseil donnent leur accord unanime pour :

- autoriser M. Jean-Pierre BOUDINELLE, 1^{er} adjoint, à signer l'acte notarié relatif à la vente à la Communauté de Commune du Vimeu, au prix de 10 000 € l'hectare, de la parcelle C 657 « A l'arbret », d'une contenance de 2ha 67a 75ca, cette affaire concernant la reconstruction de la station d'épuration de Chépy, vers laquelle le raccordement du réseau assainissement de la commune, et notamment du lotissement, est prévu.

M. le Maire informe l'assemblée :

- Compte rendu de la réunion des membres de la commission des fêtes et présidents d'association qui s'est tenue le 21 avril dernier pour l'organisation des festivités du 14 juillet et de la fête locale :

- . Attribution de la buvette de la fête au club de football qui programme la retransmission de la finale de la coupe du monde le dimanche 15 juillet, le jour-même de la fête. Chaque année, la tenue de la buvette sera attribuée à une association différente.
- . Les membres de l'amicale des anciens sapeurs-pompiers ont indiqué qu'ils ne participeraient plus aux défilés des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre. Le feu de la St-Jean le 30 juin prochain n'aura pas lieu faute d'accessibilité au terrain, cependant le repas « cochon de lait » est maintenu.
- . Le repas du 14 juillet, habituellement assuré par le centre de loisirs, sera pris en charge par l'AS Valines, Mme Ancelin expliquant qu'il n'y aura pas de centre de loisirs cette année pour organiser ce repas.
Elle rappelle que le centre de loisirs a fonctionné l'année dernière avec 10 inscriptions qui ont malgré tout nécessité le recrutement d'une directrice et de deux animateurs. Un sondage a été effectué auprès des familles pour connaître les intentions d'inscription et savoir si le centre de loisirs devait être maintenu : sur 85 documents distribués, 47 réponses ont été obtenues, dont seules 5 réponses positives et 2 « peut-être » d'où la décision prise, avec une certaine amertume, de ne pas maintenir le centre de loisirs cet été.
- . La location de jeux gonflables pour le 14 juillet est à l'étude : un devis a été réceptionné comportant 4 jeux correspondant à toutes les tranches d'âge pour 6 heures de prestation et 2 encadrants au tarif de 1 906,80 € TTC. Les membres du Conseil sont favorables compte tenu que la subvention votée pour le centre de loisirs, ne sera pas versée. D'autres prestataires seront consultés.

M. le Maire demande l'avis de l'assemblée sur divers points :

- Acquisition du chariot à chaleur pulsée au tarif de 2 808 € TTC, opération votée dans le cadre de l'adoption du budget 2018 : accord unanime du Conseil.
- Cheminée à tuber au logement situé 3, place du Maréchal Leclerc qu'occupent M. et Mme Acoulon Daniel. Le certificat de ramonage remis en mairie comporte la mention : « risque d'incendie ». Des devis vont être demandés.
- Logement à louer d'ici trois mois au 1 place du Maréchal Leclerc. Trois candidatures ont déjà été réceptionnées en mairie. Les membres du Conseil décident d'afficher l'offre de location en mairie ainsi que dans les tableaux d'affichage et attribueront le logement lors de la prochaine séance.
- Proposition de mutualisation d'une maintenance des défibrillateurs au tarif annuel de 100 € HT par appareil, adressée par la Communauté de Communes du Vimeu : accord du Conseil.
- Demande de subvention formulée par l'AFM Téléthon : le Conseil décide de ne pas donner suite.
- Inauguration du stade le 23 juin prochain avec la participation des équipes de Chambly et Abbeville : accord du Conseil.

X Droit d'initiative :

M. Jacquy MANIER se fait le porte-parole de M. Christian VERMEESCH qui demande quand seront installées les jardinières rue Saint-Médard à Saint-Mard.

Mme Sandrine TETU fait remarquer que le trou sur le trottoir devant chez elle est toujours présent.

Mme Françoise CAZIER demande à quoi servent les barrières qui se trouvent dans le bois puisque l'on peut passer à côté.

M. Daniel MASSON demande s'il est possible d'être averti lorsqu'il y a un décès dans la commune.

M. Jean-Pierre BOUDINELLE déclare avoir assisté à l'assemblée générale le 2 mai du SIAEEV (Syndicat Intercommunale pour l'Amélioration de l'Écoulement des Eaux dans le Vimeu), structure transformée en syndicat mixte depuis le 1^{er} janvier 2018. De ce fait, étant dans l'incertitude, les représentations n'étant pas définies, le budget n'a pas été voté et il n'y aura pas d'investissement cette année.

M. Guy DIZAMBOURG revient sur le problème d'écoulement d'eau rue de Chépy qu'il a évoqué lors de la réunion du 10 avril dernier : il présente des photographies qui montrent que l'eau ne s'écoule pas, le champ étant plus haut que la route.

Il rapporte qu'il lui a été signalé que le monument aux morts était propre, contrairement à la statue de la vierge sur la sacristie de l'église et demande, s'il est possible, à ce que soit intégré l'entretien de la vierge à celui du monument aux morts : devis à demander.

Il informe avoir créé un classeur rassemblant les premières et deuxièmes pages de « Valines Infos » depuis sa création : 12 années de parution et 72 numéros.

Il signale une erreur sur le site de la Communauté de Communes du Vimeu où il est dit que Valines n'a pas de hameau.

Concernant la chapelle de Saint-Mard et notamment l'apparition de lézardes, il informe, avec l'accord de M. le Maire, qu'il va se rapprocher de l'association de sauvegarde du patrimoine, créée pour permettre la restauration de l'église de la commune d'Aigneville, afin de prendre des renseignements et voir ce qui pourrait être fait pour ladite chapelle.

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		LAVOINE Bernard	
BOUDINELLE Jean-Pierre		DEFONTAINE Marcelle	
DIZAMBOURG Guy		MASSON Daniel	
LECAT David		SANNIER Christine	
ANCELIN Françoise		TETU Sandrine	
BERTHE Christine		CAZIER Françoise	
CALIPPE Jacky			